

DEL-2020-174

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,
SOULAS, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 0

**Objet : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - REALISATION D'INFRASTRUCTURES
CONCESSIVES DE DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE
DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE -
REALISATION DE MISSIONS DE CONTRÔLE - MARCHÉ DE SERVICES**

Exposé du Président,

Dans le cadre de la construction du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de la Haute-Savoie, le Délégué de Service Public du SYANE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des infrastructures de desserte fibre optique FttH sur certains secteurs (176 poches FttH).

Au plan opérationnel, le déploiement des poches FttH s'appuie en priorité sur la réutilisation des réseaux aériens et souterrains télécom existants de l'opérateur Orange ainsi que du réseau aérien électrique existant exploité soit par Enedis soit par des régies d'électricité. Selon nécessité, des travaux de pose de canalisations télécom et chambres télécom viennent compléter la construction du réseau. Les travaux optiques consistent à installer des boîtiers de protection d'épissures, poser des câbles en souterrain et en aérien, réaliser des épissures et connectivités de fibre optique soit dans des locaux techniques soit en boîtier de protection d'épissure. Selon les cas il peut être prévu la pose d'armoires télécoms ou la construction de sous-répartiteurs optiques en shelter. Le déploiement peut inclure la conception et la construction de faisceaux de transport.

Dans ce contexte, le SYANE est amené à confier certaines missions de contrôle à un prestataire spécialisé dans le cadre de la réalisation des infrastructures sous maîtrise d'ouvrage du délégué.

Afin de répondre à ce besoin, le SYANE a décidé de lancer une consultation pour l'attribution d'un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum financier.

La consultation a été lancée en appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-1 et L.2124-2, R.2424-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.



Les missions qui pourront être confiées seront principalement les suivantes, pour chaque poche FttH commandée :

- Mission de contrôle et de validation d'Etudes Avant-Projet-Détaillé (APD)
- Mission de contrôle lors des phases de Réception partielle et/ou totale

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à partir de sa prise d'effet au sens des articles R.2182-4 et R.2182-5 du Code de la commande publique, et pourra être reconduit par période d'un an, conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

Le nombre des reconductions est donc fixé à trois (3).

La Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2020 a décidé d'attribuer le marché à COMPTOIR DES SIGNAUX qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer tous les bons de commandes émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.